



L'Association Saint Nicolas





- 3 Foyers d'Accueils Médicalisés
- 5 Foyers de vie
- 1 Unité Personnes Handicapées Vieillissantes
- 1 Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- 2 Résidences Autonomie
- 1 Centre de vacances adaptées

Lozère (48): 253 places / Haute-Loire (43): 154 places / Cantal (15): 40 places



397 Salariés



447 Personnes accueillies

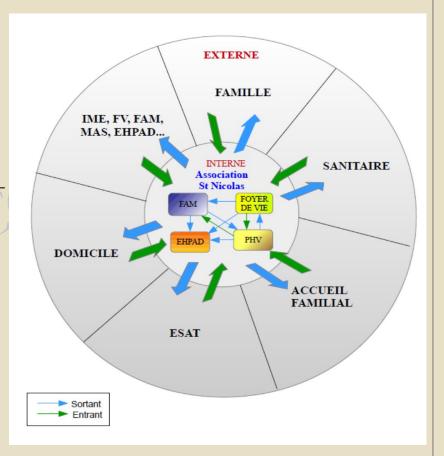
1) Présentation de la CPA



Les fondements de la CPA

Création de la Commission de Parcours Associative en 2021 dans le but de :

- Assurer une **notion de parcours** à chaque résident
- Fluidification du parcours et recherche de désembolisation des structures existantes
- **Evaluation** objective des **besoins** des usagers en lien avec la nomenclature SERAFIN-PH
- **Centralisation** et **fiabilisation** des données en lien avec le dossier unique de l'usager (ViaTrajectoire, ROR etc...)
- **Participation** et **réponse** aux GOS (Groupe Opérationnel de Synthèse) dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous





Le fonctionnement de la CPA

Gestion CPA: Responsable du Pôle Accompagnement, secrétaire

Composition de la CPA : Psychiatres, Managers de proximité, Responsables de Projet Personnalisés, Infirmiers, professionnels de terrain, invités extérieurs...

Fréquence des réunions : 1 fois par mois sur chaque site de l'Association

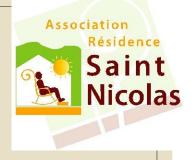
Ordre du jour: Demandes d'ATR (Parcours interne), Suivi des décisions prises en CPA (Parcours externe), Places disponibles sur chaque établissement, Situations particulières (RAPT), Point sur les synthèses des rapporteurs, Dossiers à étudier

Communication associative: diffusion dans un délai de 3 jours maximum des PV suite aux CPA.

Etude des dossiers: Fiche d'évaluation complétée par les rapporteurs (en lien avec la nomenclature SERAFIN-PH) et transmise à la CPA afin d'identifier les besoins de l'usager. Elle est utilisée pour chaque étude de dossier d'admission, est présentée en CPA et permet de définir l'établissement correspondant aux besoins de l'usager.

Valeurs fondamentales

- 1- Pouvoir d'agir de chaque personne
- 2- Respect des droits fondamentaux
- 3- Approche inclusive des accompagnements
- 4- Réflexion éthique des membres de la CPA



Co-construction de solutions au bénéfice de la personne

Anticipations des ruptures de parcours

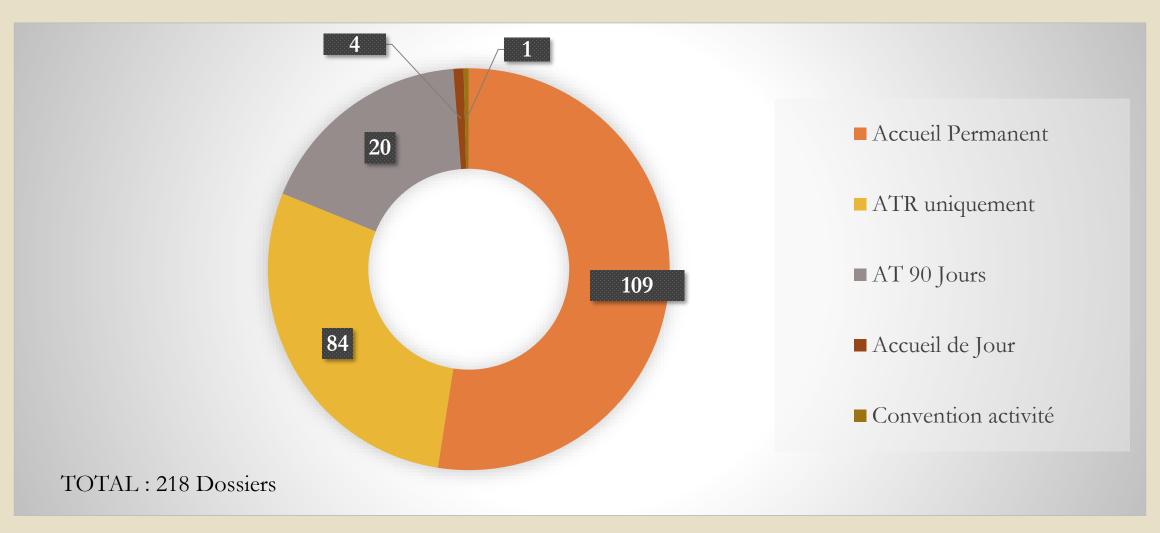
Prise en compte globale des besoins, attentes et environnement de chaque personne



Dossiers traités par la CPA



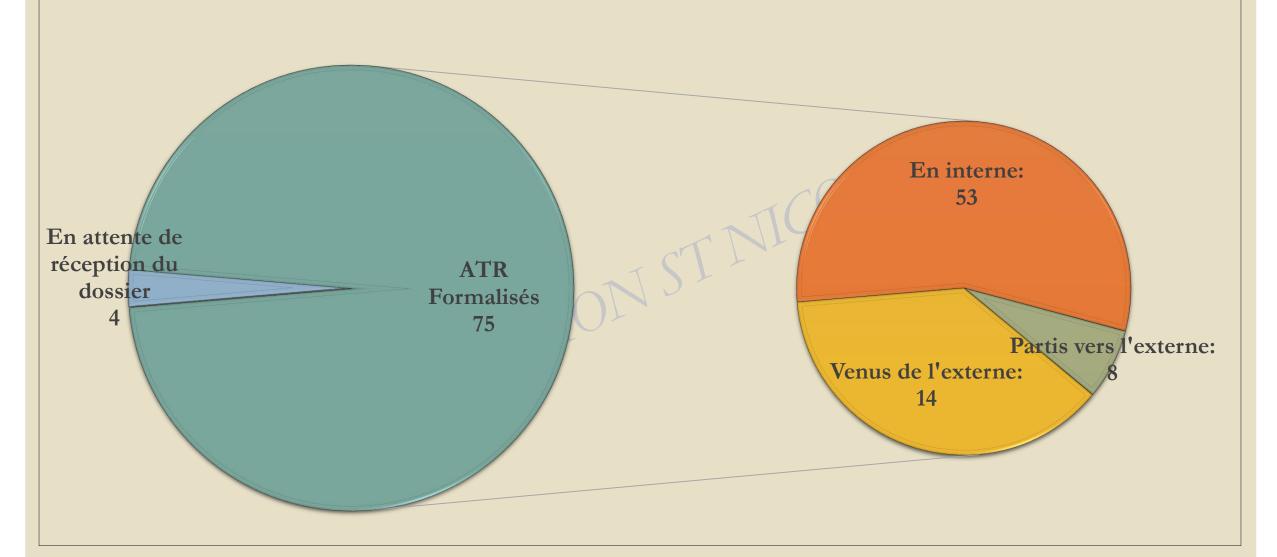
Entre le 01.01.2024 et le 31.12.2024



Les ATR (Accueils Temporaires de Répit)



Entre le 01.01.2024 et le 31.12.2024





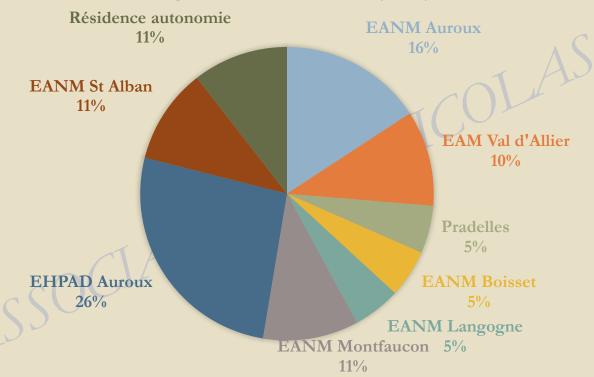
Les accueils permanents (entre le 01.01.2024 et le 31.12.2024)

TOTAL: 20 Accueils

réorientations en interne

permanents dont 6

ACCUEILS PERMANENTS

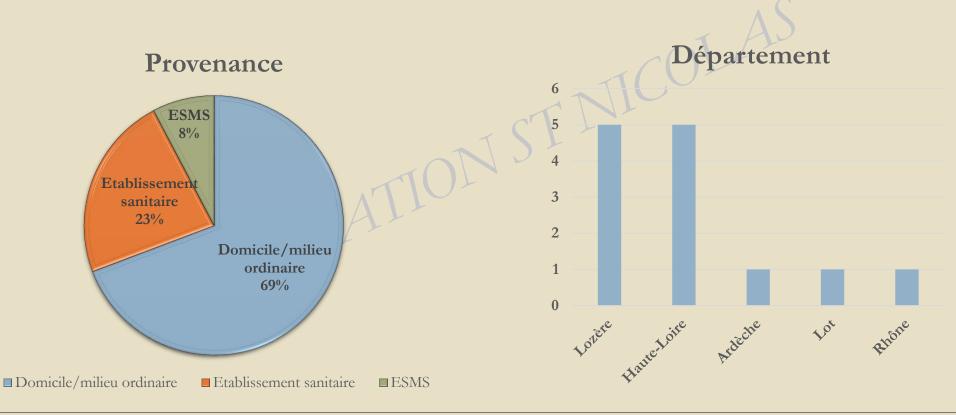




Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT)

Entre 2023 et 2025 :

- 13 sollicitations → 11 accueils
- Moyenne d'âge: 37,7 ans





Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT)

Zoom sur une solution d'accompagnement expérimentale

Contexte: Mr R., âgé de 22 ans présente des troubles du neurodéveloppement vivait au domicile familial mais suite au décès de son papa, se retrouve seul à domicile lorsque la maman travaille. Ouverture d'un PAG en 2019 avec accueil de jour dérogatoire en Foyer de vie mais Mr R. se retrouve toujours seul sur certains moments et l'accueil de jour est un échec.

L'Association St Nicolas est sollicitée fin 2022 par la MDA de Lozère :

- → Proposition d'un recueil des habitudes de vie, histoire de vie et attentes de Mr R. par une professionnelle de St Nicolas au domicile de Mr R. ainsi qu'au foyer de vie où il est en accueil de jour
- → Intervention au domicile de la professionnelle de St Nicolas afin de créer un lien de confiance et début des prémices d'accompagnement individuel
- → Immersion progressive au sein d'une petite unité de vie conviviale et familiale pour respecter les besoins de Mr R., à proximité immédiate d'un studio à la disposition des familles où sera accueillie la maman de Mr R.
- → Accueil temporaire entre mars 2023 et décembre 2024 afin de proposer un accompagnement individualisé puis accueil permanent dès janvier 2025.